

Mercredi 25 Mars 2025

Objet : Compte administratif et compte de gestion 2024 :

Objet : Vote du compte de gestion M49

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M49,

Après avoir approuvé le compte administratif 2024 en date du 26 mars 2025,

Approuve à 12 voix pour et 0 abstention le compte de gestion du budget eau de l'année 2024 présenté par le receveur municipal de Lézignan.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus par les membres présents qui signent au registre.

La convocation du CM et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du CGCT

OBJET - Vote du budget M 49 2025 :

Le Conseil Municipal approuve le budget M49 présenté par Monsieur le Maire. Le budget s'équilibre à 164516.85 euros en fonctionnement et à 201849.84 euros en investissement. Il est à noter que le budget a été élaboré sans aucune hausse du prix de l'eau, de l'assainissement et des abonnements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget de l'eau.

Objet : Choix de l'entreprise pour les travaux d'étanchéité du bassin :

Monsieur le maire présente au conseil municipal deux devis pour les travaux d'étanchéité du bassin.

Le devis retenu est celui de l'entreprise F- POCHON Etanchéité pour un montant TTC de 38626.20 euros.

Le conseil municipal est favorable avec 13 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

Nous sommes dans l'attente d'un devis de l'établissement SALES pour le remplacement des tuyauteries et vannes dans la salle de commande.

Objet : Transfert de l'eau et de l'assainissement à la CCRLCM au 1er janvier 2026 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite à la loi Notre, il convient de délibérer sur le principe de savoir si :

- nous souhaitons déléguer la compétence eau et assainissement à la CCRLCM
- nous souhaitons conserver cette compétence sur la commune de Moux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 0 voix POUR, 13 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DECIDE de ne pas transférer l'eau et l'assainissement à la CCRLCM.

Objet : Contrat de convention de prestation de service avec Compteur Sys :

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de 5 ans qui lie la commune à compteur sys pour la relève et la facturation de l'eau arrive à son terme. Il convient par conséquent de le renouveler pour les 5 prochaines années.

Le conseil municipal est pour avec 12 voix et 1 abstention.

Objet : Convention berger Alaric :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société VALECO souhaite, dans son projet photovoltaïque sur les communes de Fabrezan et Camplong d'Aude, intégrer les parcelles communales C 554, C 557, C 556, C 677, C 678, D 427, D 429, D 428, D 424, D 423, D 431, D 433 et D 434 situées dans le massif de l'Alaric en limite des communes de Camplong et Fabrezan et ce afin de faire pâturer des moutons.

La commune souhaiterait une compensation financière, l'accord de l'ONF, pas de clôture permanente et si notre projet photovoltaïque arrive à son terme pouvoir profiter du même berger.

Le conseil municipal est pour avec 11 voix et 2 abstentions.

Objet : Projet de mise en place de sirènes d'alarme :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire installer une sirène d'alarme dans le village (toit mairie) qui permettrait d'alerter sur l'ensemble des risques majeurs dont la préfecture peut nous informer : nombre de coups différents en fonction du ou des dangers annoncés (incendie, tempête, etc ...).

Le conseil municipal est pour avec 13 voix.

Objet : Repas du 13 juillet 2025 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un menu qui sera servi à l'occasion du repas du 13 juillet. Il laisse aux conseillers le choix du menu. Une réponse devra être donnée lors du prochain conseil municipal.

Objet : Recrutement personnel :

Monsieur le Maire informe que les procédures de recrutement ont eu lieu.

La première a eu lieu le 12 mars 2025 en présence d'un responsable du CDG et a conforté Monsieur Frédéric LUCON dans son poste pour remplacer monsieur Cyril ORMIERES pour les 3 prochaines années.

Quant au poste qu'occupait Monsieur RAYNAUD en indisponibilité pour un an supplémentaire jusqu'au 30 avril 2026, la réunion a eu lieu le mardi 25 mars 2025 en présence d'un responsable du CDG. Le choix sera acté dès la semaine prochaine.

Le conseil municipal prend note de ces deux entretiens et de leurs résultats.

Concernant le secrétariat, et suite aux préconisations du CDG, il faudrait envisager la création d'un poste supplémentaire à temps plein en 2026, afin de correspondre au mieux aux communes de la même strate de population et au travail de plus en plus contraignant et à l'arrivée d'une centaine d'habitants supplémentaires à la création du lotissement saint Antoine (Habitat Audois).

Objet : SIAERO :

Suite à la réunion du lundi 17 mars 2025, monsieur le maire souhaite faire un point sur nos ressources : Termes 155 m³ heure (débit conforme à la normale) et l'Estagnol hauteur haute de pompage de la nappe à 22 m.

Objet : chantiers en cours :

Maison des associations dans les délais

Prévision coupe marronnier dans la rue Lebreau (racines qui obstruent plusieurs canalisations)

Travaux ancien château d'eau (parcelles communales) : aménagement d'une piste d'accès, sécurisation de l'ancien bâtiment (enlèvement échelle fixe, blocage de la porte d'accès, coupe d'arbres qui menaçaient de tomber sur les maisons, enlèvement de nids de chenilles processionnaires)

Prévision de l'achat d'une mini-pelle d'occasion

Prévision d'aller sur Barbaira voir un nouveau procédé de désherbage écologique à l'eau chaude et fécule de pommes de terre.

Studio au-dessus des écoles : cet appartement sera géré et rénové par Habitat Audois. Il sera loué en meublé (prévoir l'ensemble des équipements) afin de dépanner pour de courtes périodes faisant office de logement de secours.

Mr Le maire parle de la pétition qui a eu lieu contre le bruit de l'Autoroute qui a enregistré 33 signatures, l'ASF a répondu défavorablement à la demande de mise en place d'un ouvrage pour atténuer le bruit.

La séance est levée à 19h30.

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE